



Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

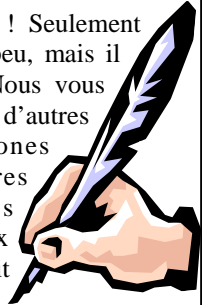
décembre 1998

# Infos

numéro 3

## Edito

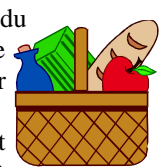
Zac *infos* reprend du service ! Seulement deux numéros en 1 an c'est peu, mais il était difficile de faire plus. Nous vous avons communiqué beaucoup d'autres informations sur les zones inondables, les procédures envisagées et d'autres réjouissances qui arrivent aux habitants de la Zac. Il était difficile de conduire plusieurs projet à la fois.



Cela étant, il nous a semblé que ce journal devait être un moyen d'information sur la vie du quartier, pour améliorer les rapports entre les différents habitants.

Zac *infos* se veut être un propagateur d'expériences individuelles au service de tous. Vous avez étudié une transformation, vous connaissez un bon tuyau pour améliorer telles ou telles partie de votre maison, ou mieux encore vous voulez annoncer à tout le quartier l'arrivée d'un heureux événement. Un moyen à cela une petite annonce dans le journal du quartier. Alors comment faire ? Dans un premier temps vous devez bien sûr rédiger votre article, puis le transmettre au comité de rédaction. Pour cela deux moyens ; le premier c'est de l'envoyer à un membre du bureau, le deuxième c'est de le déposer dans la boutique du centre commercial en pleine expansion : les Saveurs d'Antan. Nous avons demandé

l'accord au patron du magasin pour abriter une boîte à idées pour l'association.



Comme il faut un début à tout nous avons essayé de glaner ça et là des informations pour ce numéro. En attendant de vous lire nous vous souhaitons bonne lecture.

Et nous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

## Çà déboise sur la digue

Le service des voies navigables à entrepris de déboiser les digues du canal. Cela pour permettre un meilleur accès aux secours en cas d'inondation.

Est-ce vraiment la meilleur solution de supprimer tout l'ancrage de la terre avec la végétation ?



## Bobo thuya

Grosse maladies sur les tuyas, un insecte le Dioriphore ronge les troncs des ces arbustes. Contre lui peu de produits sont efficaces unique solution couper l'arbre le bruler. Traiter de façon préventive les autres ensuite.

Pour tout renseignement s'adresser à Michel le jardinier



## Nouvelle adresse internet

L'adresse pour le courrier électronique de l'association est désormais :

**Ahzp@Wanadoo.fr**



## Le LCR

Le local commun résidentiel situé près de la cantine des pêcheurs est désormais disponibles pour les associations du quartier.

## Les contacts au bureau

### PRESIDENT:

José TOFFOLON  
43, rue des BLEUETS  
77360 VAIRES/Marne  
Tel 01.64.26.23.33

### VICE PRESIDENT:

Ghyslaine COURET  
61, rue des BLEUETS  
77360 VAIRES/Marne  
Tel 01.64.26.38.47

### TRESORIERE:

Françoise DALAIGRE  
17, rue des  
VIOLETTES  
77360 VAIRES/Marne  
Tel 01.64.26.44.08

### TRESORIERE

ADJOINTE  
Françoise VOINOT  
59rue des BLEUETS  
77360 VAIRES/Marne  
Tel 01.60.20.52.92

### SECRETAIRE

Georges BARROS  
32,rue des  
COQUELICOT  
77360 VAIRES/Marne  
Tel 01.64.72.96.25

### SECRETAIRE

ADJOINT  
Gilles HESSE  
14, rue des BLEUETS  
77360 VAIRES/Marne  
Tel 01 64 26 41 98

## Les impôts locaux

Les impôts locaux sont une préoccupation des contribuables à l'époque de la rentrée scolaire alors voici quelques mots à ce sujet.

## Comment les impôts sont-ils calculés ?

La valeur locative du pavillon ou de l'appartement constitue la base de calcul des taxes locales, à savoir la taxe d'habitation et les taxes foncières et dans une moindre mesure la taxe professionnelle. Cette valeur locative est déterminée à partir de la surface corrigée des logements qui est fonction de la surface corrigée des logements, elle même fonction de la surface habitable réelle à laquelle on ajoute les éléments dit de confort sous la forme de mètres carrés supplémentaire à titre d'exemple une baignoire vaut 5m<sup>2</sup> de plus, une douche 4m<sup>2</sup> le chauffage central 2m<sup>2</sup>. D'autres pièces se voient affectées d'un coefficient de pondération pour un garage par exemple la surface de celui-ci est multipliée par 0,2.

Une fois la surface corrigée déterminée on calcule la valeur locative 70 qui est le résultat de la surface multipliée par le tarif communal au m<sup>2</sup>. Ce tarif est fonction de type des logements luxueux ou la mesure. A titre d'exemple, une maison simple ayant un confort suffisant est classée dans la catégorie 5 ou 5m, le tarif correspondant à cette catégorie est multipliée par la surface corrigée.

Cette valeur locative est alors réévaluée pour l'année d'imposition. La commune détermine alors le taux d'imposition en divisant l'ensemble des bases d'imposition de la commune pour la somme qu'elle souhaite obtenir, en faisant varié les taux en fonction des types d'impôts (TH, TF, TP).



## Des nouveaux dans la ZAC

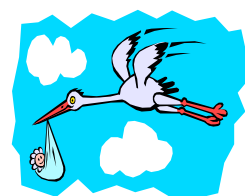
M et Mme LELONG rue des Bleuets

## Les départs de la ZAC

M André Lemaire  
M et Mme Loïc Sourice

## Une naissance aux coquelicots

Saluons l'arrivée de la petite Chloé GUEDJ née le 15 octobre 1998.



## Un site internet réalisé par un habitant de la ZAC

Nous convions à visiter le site du Tennis Club de Vaires réalisé par Marc Dupont qui habite rue des Bleuets:  
<http://www.wanadoo.fr/pageperso/mdupont/>

## Petites annonces de la ZAC

Vend lit 190 x 90 en pin avec sommier lattes modèle fly-500 F. Tel 01.64.26.23.33

Vend téléviseur couleur 56 cm- 800 F. Tel 01.64.26.44.08

## An 2000

Dans un an c'est l'an 2000, alors si vous êtes intéressés pour que l'association organise une soirée envoyez nous un mot rapidement.

## Course de roller

Au printemps nous organiserons une course de roller dans la ZAC, pour y participer envoyer un bulletin sur papier libre. En fonction des candidatures nous établirons le calendrier de la manifestation.

## Attention aux cambriolages

Un nouveau cambriolage rue des bleuets vient de notre être rapporté. Ces faits qui se produisent régulièrement et s'adressent plus particulièrement aux maisons sans dispositif d'alarme. Il vaut mieux donc se protéger ça n'arrive pas qu'au autres.



*Bulletin d'adhésion à l'association des habitants de la ZAC des Pêcheurs*

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /

Cotisation : 50,00 F

Réglement par chèque à l'ordre de l'association des Habitants de la ZAC des Pêcheurs